

# ---Les nouveautés en 2022.

## **Collecte Recyclage**

Nouveau service pour la population asniéroise avec la collaboration d'Emmaüs Saintonge :

- Collecte et recyclage de divers matériaux sur l'ancienne déchetterie.

Ouverture prévue en février 2022. Nous vous donnerons davantage de précisions lors des prochaines semaines.

## **Nouveau lotissement**

L'année 2022 sera le début de la procédure pour la réalisation d'un nouveau lotissement. L'équipe municipale a donné un avis favorable pour voir naître un lotissement (à la suite de la Résidence des Tilleuls, route de Chante-Ageasse).

**NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!**

## **Marché Fermier**

Les élus recherchent des commerçants, ils ont mis en route la procédure pour voir naître un marché fermier sur la commune vers fin 2022. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous voulez participer à ce marché communal ou bien si vous avez des connaissances qui seraient intéressées.

## **Le devenir de 2 terrains**

Vous pouvez vous exprimer : jusqu'au 15 février 2022. La collectivité a reçu un don de la part de la société AVS St Aubert, il s'agit de 2 terrains derrière le salon Sabine coif 'et le garage Chavagne. Nous l'avons déjà évoqué lors de précédentes réunions du conseil municipal. Les élus ont quelques idées pour le devenir de ces 2 terrains. Néanmoins, l'équipe municipale se tourne vers vous, en vous demandant de bien nous faire connaître vos suggestions. Il suffit de placer votre idée, votre suggestion dans une enveloppe et de la placer dans la boîte aux lettres de la mairie. Vous pouvez aussi effectuer cette démarche anonymement.

## **L'environnement**



Si vous le souhaitez, vous allez pouvoir obtenir des semences pour semer devant chez vous, au bas de votre murette au lieu de voir pousser de l'herbe devant chez vous. La collectivité vous autorise à semer une jachère fleurie (ras du sol). Il suffit de venir chercher cette semence en mairie avant le printemps. De cette manière, nous pourrions fleurir davantage nos villages.

## **Une boîte à idée**

Elle sera placée à la mairie, vous pouvez déposer vos idées, vos suggestions qui touchent uniquement l'intérêt public et non des affaires personnelles.